

Les docteurs du PRES Paris-Est : quelle situation 3 ans après la thèse ?

Pour la première fois, l'OFIPE a eu l'occasion d'étudier les trajectoires et l'insertion professionnelle des docteurs de l'ensemble de 3 des établissements composant désormais le PRES Paris-Est (ENPC, Paris 12, UPEMLV), 3 ans après la soutenance de leur thèse.

Des thèses scientifiques en majorité

Un peu plus de 70 % des docteurs ont soutenu une thèse dans le domaine des sciences et 28 % ont une thèse dans les domaines des lettres et humanités (littérature, sciences économiques, sciences humaines...).

Pendant leur thèse, 76 % ont reçu un financement : le tiers d'entre eux ont bénéficié d'une allocation du Ministère de la recherche, 14 % une bourse d'un organisme de recherche, 14 % une bourse d'école (en l'occurrence de l'ENPC), 14 % une bourse pour les étudiants étrangers (bourse Egide ou aide de leur gouvernement ; 27 % des étudiants étrangers ont bénéficié de ce type d'aide). 18 % ont perçu une aide d'une association ou d'une entreprise (dont la moitié d'une convention CIFRE).

La majorité des docteurs en sciences ont perçu un financement (90 %) ; seulement 37 % des docteurs en lettres et humanités sont dans ce cas.

Près des trois quarts des docteurs 2005 ont accédé au doctorat avec un DEA, qu'ils ont obtenu, pour la moitié d'entre eux, dans le même établissement. 15 % sont titulaires d'un diplôme d'ingénieur, dont la moitié validé dans un établissement étranger. Parmi les autres docteurs, la moitié ont obtenu un DESS avant de s'inscrire en thèse, majoritairement dans le même établissement que leur doctorat.

Les trois quarts des docteurs se sont inscrits en thèse dans la continuité de leurs études, mais un quart ont connu au moins une interruption d'un an. En effet, lors de l'inscription en thèse, les doctorants, sont loin d'être une catégorie homogène.

Diplôme obtenu avant la thèse

	Effectifs	%
DEA	130	72,2
Diplôme d'ingénieur	28	15,5
DESS	10	5,6
Autre	12	6,7
Total	180	100,0

Source : Enquête Docteurs 2005, UPE-MLV, 2008

Les docteurs : une catégorie hétérogène

Au moment de leur inscription, les apprentis chercheurs constituent deux groupes distincts : les étudiants (78 % des docteurs) et les actifs (qui représentent un peu moins du quart des docteurs) :

- Les étudiants ont en moyenne 28 ans au moment de leur inscription en thèse. La grande majorité se sont inscrits dans la continuité de leur bac + 5. Si un petit nombre ont connu une interruption d'études avant leur inscription en thèse c'était le temps de trouver un directeur de thèse et/ou un financement. En effet, la plupart des étudiants ont perçu une aide pendant leur thèse (89 % d'entre eux). La plupart des étudiants ont soutenu une thèse dans le domaine des sciences (80 %).

- Les actifs occupaient un emploi avant de s'inscrire en thèse : enseignant (un peu moins du tiers), ingénieur (un quart), médecin ou chirurgien (un peu moins d'un cinquième) telles sont les professions les plus représentées. Plus des trois quarts sont salariés du secteur public et 7 % exerçaient en indépendant. Peu d'actifs ont bénéficié d'un financement pour faire leur thèse (30 %). Quasiment tous ceux qui n'ont pas perçu de financement ont continué d'exercer pendant leur thèse (certains avec des aménagements d'horaires).

Les « actifs » sont légèrement plus âgés, en moyenne, que les « étudiants » (+ 7,4 ans). La moitié ont connu une interruption d'études avant leur inscription en thèse. Un peu plus de la moitié ont soutenu une thèse dans le domaine des lettres et humanités.

69 % des docteurs ont enseigné durant leur thèse

Durant leur thèse, **69 % des docteurs ont donné des cours dans l'enseignement supérieur**. La grande majorité ont enseigné dans l'établissement de leur thèse (69 %) et 20 % ont enseigné dans plusieurs établissements. Ceux qui ont enseigné l'ont fait en moyenne durant 2,9 ans ; 41 % des docteurs ont enseigné pendant toute la durée de leur thèse. Les deux tiers ont enseigné en tant que chargé de cours, 30 % en tant qu'ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche), 23 %¹ en tant que moniteur du CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur).

Durant leur thèse, **87 % ont écrit des articles** : en moyenne 5,1 articles par docteurs ayant publié. La majorité (80 %) ont publié des articles à titre de co-auteur : leur nom est associé à celui d'autres chercheurs (dans 84 % des cas), essentiellement du même laboratoire que le leur (on peut supposer qu'ils ont publié avec leur directeur de thèse). 44 % ont signé avec des professionnels.

Parmi les docteurs ayant publié, un peu plus des trois quarts ont au moins une publication en langue étrangère. Seuls 36 % des docteurs publiant seuls ont au moins une publication en langue étrangère, contre 89 % de ceux publiant en tant que co-auteur. Les docteurs en sciences ont plus souvent une publication en langue étrangère que les docteurs en lettres et humanités (94 % contre 34 %) ce qui s'explique en partie par le fait que les scientifiques ont plus souvent publiés en tant que co-auteurs (93 % contre 44 %).

Durant leur thèse, la plupart des docteurs (**86 % ont communiqué** (lors de colloques par exemple), les trois quarts ont abouti à une publication (actes de colloque ou autres). Les docteurs en sciences ont plus souvent communiqué que les docteurs en lettres et humanités.

Durant leur thèse, 71 % des docteurs avaient un bureau mis à leur disposition. 88 % des docteurs en sciences sont dans ce cas contre 28 % des docteurs en lettres et humanités. Parmi ces derniers, les docteurs ayant bénéficié d'un financement ont plus souvent eu un bureau à disposition que les non financés.

Or, les docteurs ayant eu un bureau à disposition peuvent présenter de meilleur CV : ils ont plus souvent enseigné dans le supérieur, plus souvent publié, plus souvent en langue étrangère, plus souvent communiqué. Les docteurs scientifiques sont donc mieux armés pour envisager l'après thèse.

Méthodologie

Cette étude s'intéresse à l'insertion professionnelle des 180 docteurs ayant soutenu leur thèse en 2005 à l'École Nationale des Ponts et Chaussées, à l'Université Paris 12-Val de Marne ou à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, c'est-à-dire du futur PRES Paris Est (celui-ci a été créé en mars 2007).

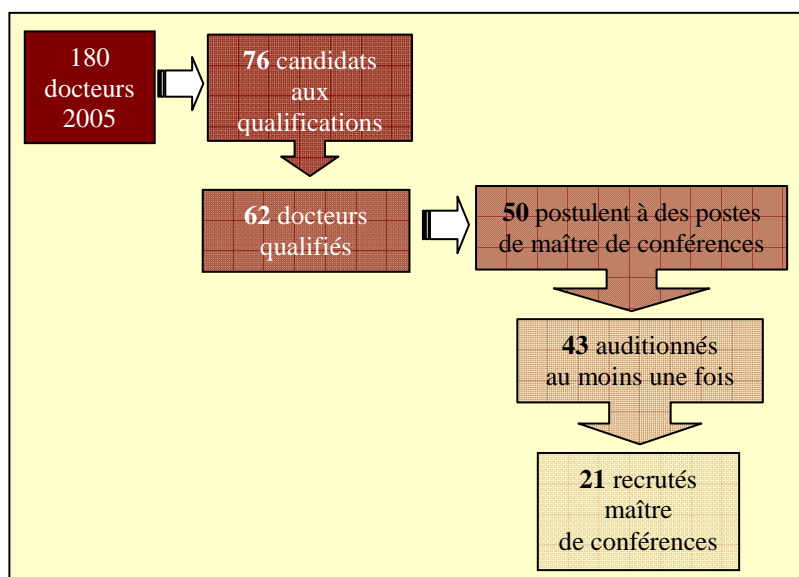
Les docteurs ont été enquêtés par téléphone, de manière exhaustive entre février 2008 et avril 2008, soit en moyenne 3 ans après leur soutenance de thèse, afin de récolter des informations sur le déroulement de leur thèse et leur devenir professionnel. 142 personnes ont répondu au questionnaire, soit 79 % des docteurs. Les répondants étant légèrement différents des non répondants, les statistiques ont été redressées afin qu'elles soient représentatives de l'ensemble des docteurs.

Compte tenu de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à considérer avec prudence. D'ailleurs, si les chiffres sont exprimés en pourcentage, ce n'est que pour faciliter la lecture.

Un tiers des qualifiés obtiennent un poste de maître de conférences

Un peu moins de la moitié des docteurs ont présenté leur candidature à la qualification par le CNU (Conseil National des Universités). 82 % d'entre eux ont été qualifiés. 20 % des qualifiés ont choisi de ne pas postuler sur des postes de maître de conférences (ce taux s'élève à 31 % au niveau national). Parmi les qualifiés ayant postulé, 87 % ont été auditionnés et la moitié ont finalement obtenu un poste de maître de conférences. Au total, un tiers des qualifiés ont obtenu un poste (contre 15 % au niveau national).

Très logiquement, les docteurs ayant enseigné en tant que moniteur ont très souvent passé les qualifications (23 moniteurs sur 29), et plus largement les étudiants ayant bénéficié d'une allocation du Ministère de la recherche (33 docteurs sur 47) ; à l'inverse, les docteurs financés par une entreprise pendant leur thèse se sont peu présentés aux qualifications (3 parmi 16).



¹ Total supérieur à 100 % en raison de la possibilité de cumuler les différents statuts pendant la thèse.

Devenir maître de conférence

Le recrutement des maîtres de conférences s'opère en 2 étapes :

- la qualification délivrée par CNU (Conseil National des Universités). Le CNU sélectionne les candidats qu'il juge aptes aux fonctions d'enseignant-chercheur en se basant sur leurs titres et travaux (les enseignements dispensés, les articles publiés, les communications...). Les qualifications s'obtiennent par section ; un docteur prétend aux qualifications dans plusieurs sections.
- Le recrutement dans chaque établissement : les candidats ayant obtenu la qualification postulent dans chaque établissement qui les intéresse. Si leur candidature est retenue, ils sont auditionnés lors d'un entretien.

A la campagne de recrutement 2007 :

- 1 9370 inscriptions aux qualifications de maître de conférences ont été déposés
- 8 956 qualifications délivrées (soit 6 520 personnes : en moyenne, un candidat est qualifié dans 1,4 section)
- **46,2 % des candidatures sont qualifiées**
- 2 135 postes de maître de conférences étaient ouverts
- 30,9 % des qualifiés 2007 ne se sont pas présentés au concours de maître de conférences
- en moyenne, il y a 4,7 candidats par poste
- 52,1 % des maîtres de conférences recrutés ont été qualifiés en 2007 : les fraîchement qualifiés ont plus de chances d'être recrutés
- **Au total, 14,6 % des qualifiés 2007 ont été recrutés en tant que maître de conférences.**

57 % des docteurs travaillent dans la recherche

Au moment de l'enquête, soit en moyenne trois ans après la soutenance de leur thèse, quasiment tous les docteurs (95 %) occupent un emploi. 4 docteurs sont à la recherche d'un emploi, depuis peu de temps (moins de 3 mois). En effet, tous ont occupé un emploi, dont 3 en stage post doctoral. Le taux de chômage des docteurs s'élève donc à 2,3 %, ce qui est nettement inférieur à celui observé au niveau national (11 % pour les docteurs 2004, 3 ans après leur soutenance). 1,8 % des docteurs sont inscrits dans une formation, pour mieux s'insérer professionnellement.

Les deux tiers des docteurs en emploi occupent des emplois stables (CDI ou fonctionnaire), quasiment tous à temps complet (95 %). Un quart travaillent à l'étranger : à peine 10 % des docteurs français exercent à l'étranger contre quasiment la moitié des docteurs d'origine étrangère. Au total, un peu moins du tiers des étrangers travaillent dans leur pays d'origine. Parmi les docteurs travaillant en France, un peu plus de la moitié travaillent dans le secteur public.

Ce premier bilan de l'insertion professionnelle recouvre des situations très différenciées selon les fonctions exercées :

- **57 % des docteurs (98 personnes) font de la recherche ou enseignent dans le supérieur** : ils sont chercheurs, ingénieurs de recherche, maîtres de conférences, ATER, enseignants du secondaire détachés dans le supérieur (PRAG)... Près de 60% sont sur des contrats stables ; parmi les CDD les deux tiers effectuent un stage post doctoral. Un quart travaillent à l'étranger. Ceux qui travaillent en France ont quasiment tous intégré le service public.
- 17 % (soit 30 personnes) occupent des fonctions d'ingénieurs : même s'ils ne font pas de recherche, un peu plus de la moitié considère que le doctorat a joué un rôle important pour obtenir cet emploi. Sans doute ont-ils mis en avant des compétences acquises durant leur thèse. La quasi-totalité ont signé des contrats stables. Six ingénieurs travaillent à l'étranger ; parmi ceux occupant un poste en France la majorité travaillent dans un établissement privé (16 sur 24).
- 26 % (soit 43 personnes) exercent d'autres professions : plus de 7 sur 10 occupent des emplois stables. Trois sur 10 n'ont pas quitté l'emploi qu'ils occupaient à l'inscription. La moitié travaillent dans le secteur public, dont près de 1 sur 2 sont enseignants.

Les stages post doctoraux

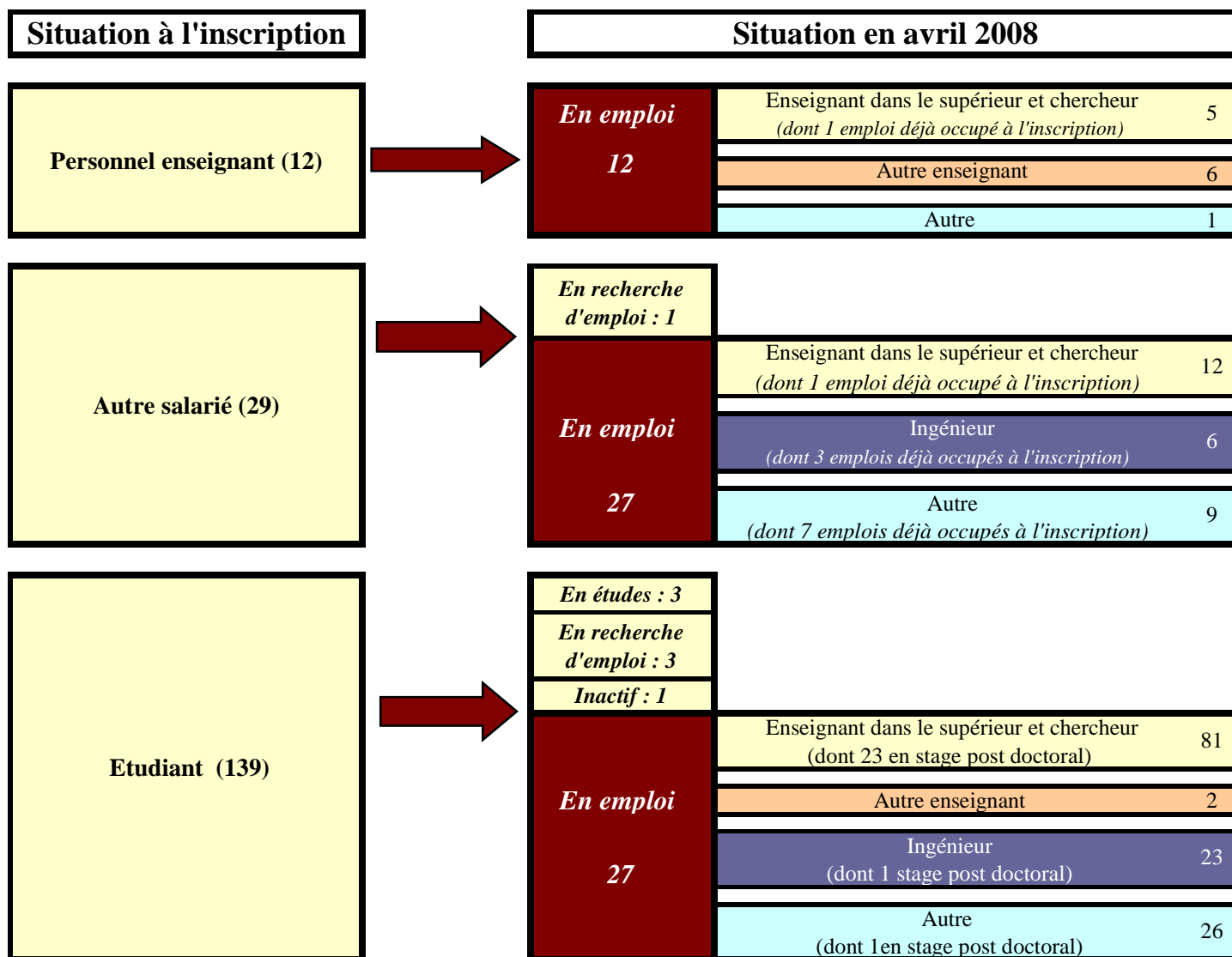
31 % des docteurs ont effectué un stage post doctoral, à l'étranger pour un peu moins de la moitié. 39 % des « étudiants » ont effectué un stage post doctoral contre 5 % des « actifs ». Par ailleurs, aucun docteur de lettres et humanités n'a effectué de stage post doctoral contre 44 % des docteurs en sciences.

Parmi les 49 docteurs dont le stage post doctoral constitue le premier emploi, 10 (soit 20 %) sont chercheurs ou enseignants-chercheurs en contrat stable au moment de l'enquête, 26 (53 %) sont également chercheurs ou enseignants-chercheurs en CDD (dont les trois quarts en stage post-doctorat ; certains occupent toujours le même stage post-doctorat). 13 (27 %) ne font pas de recherche : 10 occupent d'autres fonctions et 3 ne sont pas en emploi au moment de l'enquête.

Les docteurs ayant commencé leur carrière professionnelle par un poste d'ATER (19 personnes) ont plus fréquemment stabilisé leur situation : 10 sont chercheurs ou enseignants-chercheurs fonctionnaires. 6 ont des postes plus précaires : 3 sont toujours ATER et 3 effectuent un stage post doctoral. Enfin, 2 sont ingénieurs et 1 a repris ses études.

Les emplois occupés en avril 2008 s'apprécient mieux au regard de la situation des docteurs à l'inscription :

- **Les étudiants** : 58 % sont enseignants dans le supérieur ou chercheurs ; à peine plus de la moitié d'entre eux sont sur des emplois stables. 17 % sont ingénieurs, plus de la moitié d'entre eux ont intégré le doctorat avec un titre d'ingénieur.
- **Les personnels enseignant** ont connu peu d'évolution professionnelle : si 5 sur 12 enseignent dans le supérieur, aucun n'est maître de conférences.
- **Les autres salariés** : 12 sur 29 travaillent dans le domaine de la recherche, et un tiers occupe le même emploi qu'à l'inscription.



Pour aller plus loin

CALMAND Julien, HALLIER Pierre

Etre diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active

CEREQ, Bref n°253, juin 2008.

GIRET Jean-François, PERRET Cathy, RECOTILLET Isabelle

Le recrutement des jeunes docteurs dans le secteur privé

Revue d'économie industrielle, n°119, 2007

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Petit guide pour accéder aux métiers de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes publics de recherche

Avril 2008